RAPPORT

DE L'ANCIEN TOISÉ DELPHINAL

AVEC

LE MÈTRE RÉPUBLICAIN.

Suivi des Calculs relatifs à la Division. Décimale.

Ouvrage utile à tous les gens d'affaires, et généralement à tous ceux qui mesurent les longueurs et superficies.

Par le citoyen FRANÇOIS, Notaire et Géomètre.

PRIX, 60 Centimes.

A GRENOBLE
chez FALCON, libraire, place de la Constitution.
Et chez ALLIER, Imprimeur.

An VII de la République.

AVERTISSEMENT.

Le tems est toujours si précieux que l'on doit chercher à l'économiser; s'épargner la peine d'un long calcul, et éviter les erreurs où l'on tombe souvent, si on n'est pas familier avec les calculs : voilà les avantages que renferme cet ouvrage.

On y trouve, 1°. les rapports des anciennes mesures linéaires delphinales, avec les mesures linéaires républicaines.

2°. Les rapports des mesures linéaires républicaines avec les anciennes mesures linéaires delphinales.

3°. Les rapports des anciennes mesures agraires delphinales, avec les nouvelles mesures agraires républicaines.

4°. Les rapports des nouvelles mesures agraires républicaines, avec les anciennes mesures agraires delphinales.

5°. Les rapports des fractions de sétérée, qui se trouvent employées dans les parcellaires et dans les états de sections des Communes, avec les nouvelles mesures agraires républicaines.

On y a joint les calculs relatifs à la division décimale.

Et on y trouve à la fin la maniere de se servir des calculs faits aux cinq rapports ci-dessus énoncés.

Nota. Dans les calculs faits, on a suivi les rapports de la toise et de la sétérée delphinale, indiqués dans le tableau des mesures républicaines, fait et arrêté par l'Administration centrale du Département de l'Isere, le 24 brumaire an 7, en conformité de la loi du 18 germinal an 3.



Des Mesures linéaires, ou de longueur.

L'unité de mesure linéaire qu'on employait dans le ci-devant pays de Dauphiné, était la toise delphinale, qui se subdivisait en pieds, pouces et lignes; aujourd'hui c'est le mètre qui lui a été substitué, et il se divise en décimètres, centimètres, millimètres.

Le mètre est la grandeur de l'étalon des mesures de la république; il est la dix-millionnième partie du quart du méridien; sa longueur est de trois pieds, onze lignes et quarante-quatre centièmes de ligne, mesure ci-devant nationale, et il équivaut à deux pieds, onze pouces, deux lignes et quatre cent douze millièmes de ligne, mesure ci-devant delphinale.

Le décimètre est la dixieme partie du mètre.

Le centimètre est la dixieme partie du décimètre, ou la centième partie du mètre.

Le millimètre est la dixieme partie du centimètre, ou la centième partie du décimètre, ou la millième partie du mètre, et on s'est arrêté à ce terme pour les usages ordinaires.

Pour faire usage de ces nouvelles mesures sur les terrains, il faut avoir une chaine composée de dix mètres ; elle s'appellera décamètre : chaque mètre sera divisé en cinq parties égales, appellées doubles decimètres ; mais lorsqu'on comptera, il ne faudra pas dire, 1, 2, 3, 4 doubles decimètres, il faudra au contraire, compter par décimètres, en doublant le nombre des doubles décimètres trouvés, comme si c'était de simples décimètres.

Les décuples du mètre, sont ; le décamètre, dix fois la longueur du mètre ; l'hectomètre, longueur de cent mètres ; le kilomètre, longueur de mille mètres ; et le myriamètre, longueur de dix-mille mètres.

Des Mesures agraires, ou de superficie.

L'unité de mesure agraire qu'on employait dans le ci-devant pays de Dauphiné, était la sétérée, aujourd'hui c'est l'Are qui lui a été substitué, ce nom dérive du mot latin *arare*, labourer : c'est un espace quarré dont tous les côtés ont chacun dix mètres en longueur, et qui renferme ~~dix~~ cent mètres quarrés.

L'are se divise aussi en dix parties égales appellées déciares.

Le déciare forme un parallélograme qui a dix mètres en longueur dans un sens, et un mètre dans l'autre ; il renferme dix mètres quarrés.

Le déciare se divise aussi en dix parties égales appellées centiares.

Le centiare forme un quarré parfait, dont tous les côtés ont un mètre en longueur; il renferme un mètre quarré.

Le mètre quarré est la même chose qu'un centiare, et il se divise en décimètres, centimètres, millimètres.

Le décimètre quarré est la dixieme partie d'un mètre, ou d'un centiare quarré.

Le centimètre quarré est la dixieme partie d'un décimètre, ou la centieme partie d'un centiare, ou mètre, quarrés.

Enfin le millimètre quarré est la dixieme partie d'un centimètre, ou la millième partie d'un centiare, ou mètre, quarrés.

Les décuples de l'Are, sont :

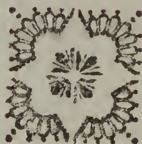
Le décare, superficie de dix ares.

L'hectare, superficie de cent ares.

Le kilare, superficie de mille ares.

Le myriare, superficie de dix mille ares, équi-

valant à un quarré d'un kilomètre de côté, et propre à la mesure des territoires un peu considérables, tels que ceux des Communes.



RAPPORTS des anciennes mesures linéaires delphinales, avec les mesures linéaires Républicaines.

ANCIENNES MESURES LINÉAIRES DELPHINALES.			MESURES LINÉAIRES RÉPUBLICAINES.
toise.	pied.	pouc.	mètres.
0.	0.	6.	0, 1705.
0.	1		0, 3409.
0.	2		0, 6818.
0.	3		1, 0227.
0.	4		1, 3636.
0.	5		1, 7045.
1.			2, 0454.
2.			4, 0908.
3.			6, 1362.
4.			8, 1816.
5.			10, 2270.
6.			12, 2724.
7.			14, 3178.
8.			16, 3632.
9.			18, 4086.
10.			20, 454.
20.			40, 908.
30.			61, 362.
40.			81, 816.
50.			102, 270.
60.			122, 724.
70.			143, 178.
80.			163, 632.
90.			184, 086.
100.			204, 54.

ANCIENNES MESURES LINÉAIRES DELPHINALES.	MESURES LINÉAIRES RÉPUBLICAINES.
toises.	mètres.
200 . .	. 409 , 08.
300 . .	. 613 , 62.
400 . .	. 818 , 16.
500 . .	. 1022 , 70.
600 . .	. 1227 , 24.
700 . .	. 1431 , 78.
800 . .	. 1636 , 32.
900 . .	. 1840 , 86.
1000 . .	. 2045 , 4.
2000 . .	. 4090 , 8.
3000 . .	. 6136 , 2.
4000 . .	. 8181 , 6.
5000 . .	. 10227 , 0.
6000 . .	. 12272 , 4.
7000 . .	. 14317 , 8.
8000 . .	. 16363 , 2.
9000 . .	. 18408 , 6.
10000 . .	. 20454 , 0.
20000 . .	. 40908 , 0.
30000 . .	. 61362 , 0.
40000 . .	. 81816 , 0.
50000 . .	. 102270 , 0.
60000 . .	. 122724 , 0.
70000 . .	. 143178 , 0.
80000 . .	. 163632 , 0.
90000 . .	. 184086 , 0.
100000 . .	. 204540 , 0.

RAPPORTS des mesures Linéaires Republicaines, avec les anciennes mesures Linéaires Delphinales.

MESURES LINÉAIRES RÉPUBLICAINES.		ANCIENNES MESURES LINÉAIRES DELPHINALES.			
millimètre.		toises	d	o	l
1		0.	0.	0.	0,422.
2		0.	0.	0.	0,844.
3		0.	0.	0	1,266.
4		0.	0.	0.	1,688.
5		0.	0.	0.	2,110.
6		0.	0.	0.	2,532.
7		0.	0.	0.	2,594.
8		0.	0.	0.	3,376.
9		0.	0.	0.	3,798.
1 centimètre, ou	10 millimètres.	0.	0.	0.	4,224.
2	20	0.	0.	0.	8,488.
3	30	0.	0.	1.	0,672.
4	40	0.	0.	1.	4,896.
5	50	0.	0.	1.	9, 20.
6	60	0.	0.	2.	1,344.
7	70	0.	0.	2.	5,568.
8	80	0.	0.	2.	9,792.
9	90	0.	0.	3.	2,016.
1 décimètre, ou	100	0.	0.	3.	6,241.
2	200	0.	0.	7.	0,482.
3	300	0.	0.	10.	6,723.
4	400	0.	1.	2.	0,964.
5	500	0.	1.	5.	7,205.
6	600	0.	1.	9.	1,446.
7	700	0.	2.	0.	7,687.
8	800	0.	2.	4.	1,928.
9	900	0.	2.	7.	8,169.
1 mètre		0.	2.	11.	2,412.
2		0.	5.	10.	4,824.
3		1.	2.	9.	7,236.

MESURES LINÉAIRES RÉPUBLICAINES.		ANCIENNES MESURES LINÉAIRES DELPHINALES.			
mètres		toises	d	o	l
4		1	5	8	9,648.
5		2	2	8	0,060.
6		2	5	7	2,472.
7		3	2	6	4,884
8		3	5	5	7,296.
9		4	2	4	9,708.
1 décamètre ou	10 mètres	4	5	4	0,120.
2	20	9	4	8	0,240.
3	30	14	4	0	0,360.
4	40	19	3	4	0,480.
5	50	24	2	8	0,600.
6	60	29	2	0	0,720.
7	70	34	1	4	0,840.
8	80	39	0	8	0,960.
9	90	44	0	0	1,080.
1 hectomètre ou	100	48	5	4	1,200.
2	200	97	4	8	2,400.
3	300	146	4	0	3,600.
4	400	195	3	4	4,800.
5	500	244	2	8	6,000.
6	600	293	2	0	7,200.
7	700	342	1	4	8,400.
8	800	391	0	8	9,600.
9	900	440	0	0	10,800.
1 Kilomètre ou	1000	488	5	5	0,000.
2	2000	977	4	10	0,000.
3	3000	1466	4	3	0,000.
4	4000	1955	3	8	0,000.
5	5000	2444	3	1	0,000.
6	6000	2933	2	6	0,000.
7	7000	3422	1	11	0,000.
8	8000	3911	1	4	0,000.
9	9000	4400	0	9	0,000.
1 myriamèt.	10000	4889	0	2	0,000.

RAPPORTS des anciennes mesures agraires Delphinales avec les nouvelles mesures agraires Républicaines.

ANCIENNES MESURES AGRAIRES DELPHINALES.		NOUVELLES MESURES AGRAIRES RÉPUBLICAINES.				
	toises.	1 myriare	Kilare	1 hectare	ares	mètres
1 sétérée ou	900.				37	65, 29.
2	1800				75	30, 58.
3	2700			1	12	95, 87.
4	3600			1	50	61, 16.
5	4500			1	88	26, 45.
6	5400			2	25	91, 74.
7	6300			2	63	57, 03.
8	7200			3	01	22, 32.
9	8100			3	38	87, 61
10	9000			3	76	52, 90.
20	18000			7	53	05, 80.
30	27000		1	1	29	58, 70.
40	36000		1	5	06	11, 60.
50	45000		1	8	82	64, 50.
60	54000		2	2	59	17, 40.
70	63000		2	6	35	70, 30.
80	72000		3	0	12	23, 20.
90	81000		3	3	88	76, 10.
100	90000		3	7	65	29, 00.
200	180000		7	5	30	58, 00.
300	270000	1	1	2	95	87, 00.
400	360000	1	5	0	61	16, 00.
500	450000	1	8	8	26	45, 00.
600	540000	2	2	5	91	74, 00.
700	630000	2	6	3	57	03, 00.
800	720000	3	0	1	22	32, 00.
900	810000	3	3	8	87	61, 00.
1000.	900000	3	7	6	52	90, 00.

RAPPORTS des nouvelles mesures agraires, avec les anciennes mesures agraires delphinales.

NOUVELLES MESURES AGRAIRES.			ANCIENNES MESURES AGRAIRES DELPHINALES			
millimètre			toises	pieds	pouces	lignes
1			0	0	0	0, 206.
2			0	0	0	0, 412.
3			0	0	0	0, 618.
4			0	0	0	0, 824.
5			0	0	0	1, 030.
6			0	0	0	1, 236.
7			0	0	0	1, 442.
8			0	0	0	1, 648.
9			0	0	0	1, 854.
1 centimèt. ou	10	millimèt.	0	0	0	2, 065.
2	20		0	0	0	4, 130.
3	30		0	0	0	6, 195.
4	40		0	0	0	8, 260.
5	50		0	0	0	10, 325.
6	60		0	0	1	0, 390.
7	70		0	0	1	2, 455.
8	80		0	0	1	4, 520.
9	90		0	0	1	6, 585.
1 décimèt. ou	100		0	0	1	8, 651.
2	200		0	0	3	5, 302.
3	300		0	0	5	1, 953.
4	400		0	0	6	10, 604.
5	500		0	0	8	7, 255.
6	600		0	0	10	3, 906.
7	700		0	1	0	0, 557.
8	800		0	1	1	9, 208.
9	900		0	1	3	5, 859.

NOUVELLES MESURES AGRAIRES.			ANCIENNES MESURES AGRAIRES DELPHINALES.				
		mètre	sétérée	tois.	pied.	pouc.	lignes
1	centiare ou	1 .	. 0 .	0.	1 .	5.	2,518.
2	. .	2 .	. 0 .	0.	2 .	10.	5,036.
3	. .	3 .	. 0 .	0.	4 .	3.	7,554.
4	. .	4 .	. 0 .	0.	5 .	8.	10,072
5	. .	5 .	. 0 .	1.	1 .	2.	0,590.
6	. .	6 .	. 0 .	1.	2 .	7.	3,108.
7	. .	7 .	. 0 .	1.	4 .	0.	5,626.
8	. .	8 .	. 0 .	1.	5 .	5.	8,144.
9	. .	9 .	. 0 .	2.	0 .	10.	10,662.
1	déciare ou	10 .	. 0 .	2.	2 .	4.	1,180.
2	. .	20 .	. 0 .	4.	4 .	8.	2,360.
3	. .	30 .	. 0 .	7.	1 .	0.	3,540.
4	. .	40 .	. 0 .	9.	3 .	4.	4,720.
5	. .	50 .	. 0 .	11.	5 .	8.	5,900.
6	. .	60 .	. 0 .	14.	2 .	0.	7,080.
7	. .	70 .	. 0 .	16.	4 .	4.	8,260.
8	. .	80 .	. 0 .	19.	0 .	8.	8,440.
9	. .	90 .	. 0 .	21.	3 .	0.	10,620.
1	are ou .	100 .	. 0 .	23.	5 .	4.	11,800.
2	. .	200 .	. 0 .	47.	4 .	9.	11,600.
3	. .	300 .	. 0 .	71.	4 .	2.	11,400.
4	. .	400 .	. 0 .	95.	3 .	7.	11,200.
5	. .	500 .	. 0 .	119.	3 .	0.	11,000.
6	. .	600 .	. 0 .	143.	2 .	5.	10,800.
7	. .	700 .	. 0 .	167.	1 .	10.	10,600.
8	. .	800 .	. 0 .	191.	1 .	3.	10,400.
9	. .	900 .	. 0 .	215.	0 .	8.	10,200.

NOUVELLES MESURES AGRAIRES.		ANCIENNES MESURES AGRAIRES DELPHINALES.				
	mètres	sétérée	tois.	pied.	pouc.	lign.
1 décare ou	1000 .	0.	239.	0.	1 .	10.
2 . .	2000 .	0	478.	0.	3 .	8.
3 . .	3000 .	0.	717.	0.	5 .	6.
4 . .	4000 .	1.	056.	0.	7 .	4.
5 . .	5000 .	1.	295.	0.	9 .	2.
6 . .	6000 .	1.	534.	0.	11 .	0.
7 . .	7000 .	1.	773.	1.	0 .	10.
8 . .	8000 .	2.	112.	1.	2 .	8.
9 . .	9000 .	2.	351.	1.	4 .	6.
1 hectare ou	10000 .	2.	590.	1.	6 .	4.
2 . .	20000 .	5.	280.	3.	0 .	8.
3 . .	30000 .	7.	870.	4.	7 .	0.
4 . .	40000 .	10.	561.	0.	1 .	4.
5 . .	50000 .	13.	251.	1.	7 .	8.
6 . .	60000 .	15.	841.	3.	2 .	0.
7 . .	70000 .	18.	531.	4.	8 .	4.
8 . .	80000 .	21.	222.	0.	2 .	8.
9 . .	90000 .	23.	812.	1.	9 .	0.
1 kilare ou	100000 .	26.	502.	3.	3 .	4.
2 . .	200000 .	53.	105.	0.	6 .	8.
3 . .	300000 .	79.	607.	3.	10 .	0.
4 . .	400000 .	106.	210.	1.	1 .	4.
5 . .	500000 .	132.	712.	4.	4 .	8.
6 . .	600000 .	159.	315.	1.	8 .	0.
7 . .	700000 .	185.	817.	4.	11 .	4.
8 . .	800000 .	212.	420.	2.	2 .	8.
9 . .	900000 .	239.	022.	5.	6 .	0.
1 myriare	1000000 .	265.	525.	2.	9 .	4.

RAPPORTS des fractions de sétérée avec les nouvelles mesures Républicaines.

FRACTIONS DE SÉTÉRÉE.				MESURES RÉPUBLICAINES.		
quartelée ou		sétérée		ares		mètres
1	-	1/4	-	9	-	41, 3225
2	-	1/2	-	18	-	82, 6450
3	-	3/4	-	28	-	23, 9675
civerée ou		sétérée				
1	-	1/16e	-	2	-	35, 3306
2	-	1/8	-	4	-	70, 6612
3	-	3/16e	-	7	-	05, 9918
fosserée ou		sétérée				
1	-	1/12e	-	3	-	13, 7742
2	-	1/6e	-	6	-	27, 5484
3	-	1/4	-	9	-	41, 3225
4	-	1/3	-	12	-	55, 0968
sétérée ou		toises				
1/2	-	450	-	18	-	82, 6450
3/4	-	675	-	28	-	23, 9675
2/3	-	600	-	25	-	10, 1934
1/3	-	300	-	12	-	55, 0968
sétérée ou		toises				
1/4	-	225	-	9	-	41, 3225
		l d o				
1/8	-	112. 3. 0.		4	-	70, 6612
1/16	-	56. 1. 6.		2	-	35, 3306
1/32	-	28. 0. 9.		1	-	17, 6653
1/64	-	14. 0. 4.		0	-	53, 8326
1/128	-	7. 0. 2.		0	-	29, 4163
1/256	-	3. 3. 1.		0	-	14, 7081
1/512	-	1. 4. 6.		0	-	07, 3540
1/1024	-	0. 5. 3.		0.	-	03, 6770

FRACTIONS DE SÉTÉRÉE.					MESURES RÉPUBLICAINES.	
sétérée ou	toise	d	o	l	ares	mètres
1/6e -	150.	0.	0.	0	- 6	- 27, 5484
1/12e -	75.	0.	0.	0	- 3	- 13, 7742
1/24e -	37.	3.	0.	0	- 1	- 56, 8871
1/48e -	18.	4.	6.	0	- 0	- 78, 4435
1/96e -	9.	2.	3.	0	- 0	- 39, 2217
1/192e -	4.	4.	1.	6	- 0	- 19, 6108
1/384e -	2.	2.	0.	9	- 0	- 09, 8054
1/768e -	1.	1.	0.	0	- 0	- 04, 9027
1/1536 -	0.	3.	6.	0	- 0	- 02, 4513
sétérée ou	toises	d	o	l		
1/9e -	100.	0.	0.	0	- 4	- 18, 3660
1/18e -	50.	0.	0.	0	- 2	- 09, 1830
1/36e -	25.	0.	0.	0	- 1	- 04, 5915
1/72 -	12.	3.	0.	0	- 0	- 52, 2957
1/144 -	6.	1.	6.	0	- 0	- 26, 1478
1/288 -	3.	0.	9.	0	- 0	- 13, 0739
1/576 -	1.	3.	4.	6	- 0	- 06, 5369
1/1152 -	0.	4.	8.	3	- 0	- 03, 2684
1/2304 -	0.	2.	4.	1	- 0	- 01, 6342

toises	pieds	pouces		mètre
0 -	0	- 6	- -	0, 3486
0 -	1	-	- -	0, 6973
0 -	2	-	- -	1, 3946
0 -	3	-	- -	2, 0919
0 -	4	-	- -	2, 7892
0 -	5	-	- -	3, 4864
toise				
1 -	-	-	- -	4, 1837
2 -	-	-	- -	8, 3674
3 -	-	-	- -	12, 5510
4 -	-	-	- -	16, 7347

FRACTIONS DE SÉTÉRÉE.			MESURES RÉPUBLICAINES.		
toises					mètres
5	-	-	-	-	20, 9183
6	-	-	-	-	25, 1020
7	-	-	-	-	29, 2856
8	-	-	-	-	33, 4693
9	-	-	-	-	37, 6529
10	-	-	-	-	41, 8366
20	-	-	-	are -	83, 6732
30	-	-	-	1 -	25, 5098
40	-	-	-	1 -	67, 3464
50	-	-	-	2 -	09, 1830
60	-	-	-	2 -	51, 0196
70	-	-	-	2 -	92, 8562
80	-	-	-	3 -	34, 6928
90	-	-	-	3 -	76, 5290
100	-	-	-	4 -	18, 3656
200	-	-	-	8 -	36, 7312
300	-	-	-	12 -	55, 0968
400	-	-	-	16 -	73, 4624
500	-	-	-	20 -	91, 8280
600	-	-	-	25 -	10, 1936
700	-	-	-	29 -	28, 5592
800	-	-	-	33 -	46, 9248

Calculs relatifs à la division décimale.

De toutes les manieres de diviser et subdiviser une unité quelconque, celle qui se fait par décimales ; c'est-à-dire, en partageant l'unité en parties de dix fois en dix fois plus petites, est la plus commode dans les calculs : aussi elle est celle qui a été adoptée pour les nouvelles mesures.

Une quantité décimale s'énonçait de deux manieres ; par exemple, 28, 312 s'énonçait de cette maniere : vingt huit, trois dixiemes, un centieme, deux milliemes, ou bien plus simplement, vingt huit, trois cent douze milliemes.

Ainsi dans le nouveau système, au lieu de dire, vingt huit mètres, trois décimètres, un centimètre, deux millimetres, on dira vingt huit mètres, trois cent douze millimètres.

Dans les quantités décimales, on séparait les unités des dixiemes par une virgule ; dans les nouveaux calculs, on emploie cette maniere de séparer l'unité de ses subdivisions conjointement avec l'indicateur de cette unité ; ainsi, pour exprimer vingt huit mètres, trois décimètres, un centimètre, deux millimètres, on écrit, 28 metres, 312 millimètres, et ainsi des autres.

Lorsqu'une des subdivisions de l'unité se trouve

ulle, on met un zéro à la place : si l'on n'avait, ar exemple, que des mètres, des décimètres, et les millimètres, on mettra un zéro à la place des centimètres qui manquent.

EXEMPLE.

68 mètres, 809 millimètres;

C'est-à-dire, soixante huit mètres, huit cent neuf millimètres.

De même, quand il n'y a point d'unités simples, on met un zéro avant la virgule,

EXEMPLE:

o, mètre 809.

De l'addition décimale.

Il faut observer de mettre toujours les unités de même ordre, dans une colonne verticale ; et comme les parties décimales se comptent par dixaines, à mesure qu'on avance de droit à gauche, la régle, pour les ajouter, se trouve la même que pour les nombres entiers.

EXEMPLE:

mètres	centimètres.
28,	57.
22,	84.
88,	06.
27,	54.

TOTAL..... 167 mètres, 01 centimètre.

De la soustraction décimale.

Elle s'opère de la même maniere que pour les nombres entiers; mais pour éviter tout embarras dans l'application de cette régle, il faut rendre le nombre des chiffres décimaux le même dans chacun des nombres proposés, en mettant un nombre suffisant de zèros à la suite de celui qui a le moins de décimales; cette préparation ne change rien à la valeur de ce nombre.

Ainsi si on a 9 mètres, 98 centimètres, à soustraire de 14 mètres, 078 millimètres, on ajoutera un zéro à la suite des 98 centimètres, ce qui ne change rien à leur valeur, puisque 980 millimètres sont égaux à 98 centimètres.

EXEMPLE:

	mètres	millimètres.
	14,	078
	9,	980
	mètres	millimètres
Reste pour	4,	098

De la mulitplication décimale.

On multiplie sans faire attention à la virgule, en

observant néanmoins la même régle que pour les nombres entiers.

EXEMPLE,

mètres		(multiplicande)
28,	696	
6,	458	(multiplicateur)
229	568	
1434	80	
11478	4	
172176		
185,318	768	(produit)

On a séparé six décimales au produit, parce que la régle générale est d'en séparer autant qu'il y en a au multiplicande et au multiplicateur ; ainsi ce produit est de 185 mètres 318 millimètres ; et on néglige les trois derniers chiffres décimaux qui sont infiniment peu de chose puisqu'ils ne font fraction que d'une unité de millième; au surplus, si l'on veut donner un peu plus de précision, ce qui est possible sans rien changer à l'opération même , on aura attention lorsqu'on supprimera dans les résultats les décimales au-delà des millièmes , d'augmenter d'une unité ces millièmes si le chiffre des dix milliemes est 5 ou au dessus. Alors dans un certain

nombre d'opérations, les parties négligées se compensent à très peu près.

Ainsi dans la multiplication faite précédemment, on porterait le produit à 185, mètres 319 millimètres, au lieu de 185 mètres 318 millimètres.

De la division décimale.

On peut la faire de plusieurs manieres, mais la régle la plus simple et la plus facile, est de mettre à la suite de celui des deux nombres proposés, qui a le moins de décimales, un nombre de zéros suffisant pour que le nombre des décimales soit le même dans chacun, cela ne change rien à la valeur de ce nombre; supprimez la virgule dans l'un et dans l'autre, et faites l'opération comme pour les nombres entiers; il n'y aura rien à changer au quotient que vous trouverez.

EXEMPLE;

On propose de diviser 24 mètres 52 centimètres par 8 mètres 3 décimètres.

On écrit.	24, 52.	8, 3.
Ou plutôt.	24, 52.	8, 30.

En complétant le nombre des décimales.

Supprimant ensuite la virgule, on a 2452 à diviser par 830.

faisant l'opération. . . . . . .

	2452	830.
	1660	2 $\frac{792}{830}$.
Reste. . .	792	

On trouve 2 au quotient et 792 pour reste, c'est-à-dire, que le quotient est 2 et $\frac{792}{830^e}$.

Mais l'objet des décimales étant d'éviter les fractions ordinaires, au lieu d'écrire le reste sous la forme de fraction, on continuera l'opération comme dans l'exemple suivant.

	2452	830.
	1660	2,954
Reste........	7920	
	7470	
Reste.......	4500	
	4150	
Reste.......	3500	
	3320	
Reste.......	180.	

Après avoir trouvé le quotient 2, on met un zéro à côté du reste 792, et on continue de diviser par 830, et ayant trouvé qu'il faut mettre 9 au quotient;

on l'y met en effet, mais après avoir marqué la place des unités entieres par une virgule qui les sépare des décimales : on continuera ainsi, en poussant jusqu'à trois chiffres, comme dans l'exemple ci-dessus, le quotient décimal ; et on négligera le reste de la division qui est infiniment peu de chose, puisqu'il n'est fraction que d'une unité de millième.

EXEMPLES qui montrent la maniere de se servir des calculs faits aux cinq rapports ci-devant énoncés.

1°. On demande combien 4619 toises 4 pieds delphinales, en longueur, valent de mètres, aussi en longueur.

Recourez aux calculs des rapports des anciennes mesures linéaires delphinales, page 9 et 10 ;

Vous y trouverez que,

		mètres	millimètres
4000 toises valent		8181,	600.
600		1227,	240.
10		20,	454.
9		18,	408.
0	4 pieds	1,	363.
		mètres	millimètres
Total 4619 toises 4 pieds.		9449,	065.

2°. On demande combien 16916 mètres 673 mil-

limètres en longueur; ou bien 1 myriamètre, 6 kilomètres, 9 hectomètres, 1 décamètre, 6 mètres, 6 décimètres, 7 centimètres et trois millimètres valent de toises delphinales, aussi en longueur.

Recourez aux calculs des rapports des mesures linéaires républicaines, pages 11 et 12, où vous trouverez que,

	toises	d	o	l
1 myriamètre vaut...	4889	0	2	0, 000
6 kilomètres.......	2933	2	6	0, 000.
9 hectomètres.....	440	0	0	10, 800.
1 décamètre.........	4	5	4	0, 120.
6 mètres............	2	5	7	2, 472.
6 décimètres........	0	1	9	1, 446.
7 centimètres........	0	0	2	5, 568.
et 3 millimètres........	0	0	0	1, 266
Total.....	8270	3	7	9, 672.

3°. Veut-on savoir combien valent en nouvelles mesures agraires 1379 sétérées delphinales.

Recourez aux calculs des rapports des anciennes mesures agraires delphinales, pages 13, vous y trouverez que,

sétérées	myriare	Kilares	hectares	ares	mètres.
1000. —	3	7	6	52	90,00.
300. —	1	1	2	95	87,00.
70. —		2	6	35	70,30.
9. —			3	38	87,61.
1379 sétérées.	5	1	9	23	34,91.

4°. On demande combien valent de sétérées delphinales 1483267 mètres, 299 millimètres, ou bien 1 myriare, 4 kilares, 8 hectares, 3 décares, 2 ares, 6 déciares, 7 centiares, 2 décimètres, 9 centimètres et 9 millimètres quarrés.

Recourez aux calculs des rapports des nouvelles mesures agraires, pages 14, 15 et 16, où vous trouverez que,

	sétérées	toises	d	o	l
1 myriare vaut . .	265.	525.	2.	9.	4, 000.
4 Kilares	106.	210.	1.	1.	4, 000.
8 hectares	21.	222.	0.	2.	8, 000.
3 décares		717.	0.	5.	6, 000.
2 ares.		47.	4.	9.	11, 600.
6 déciares.		14.	2.	0.	7, 080.
7 centiares		1.	4.	0.	5, 626.
2 décimètres . .			.	3.	5, 302.
9 centimètres . .			.	1.	6, 585.
9 millimètres . .			.	.	1, 854,
	sétérées	toises	d	o	l
Total.	393.	838.	3.	11.	0, 047.

5°. Enfin, veut-on savoir combien vaut une fraction de sétérée, par exemple 2/3; recourez aux calculs des rapports des fractions de sétérée, page 17, où vous trouverez que les deux tiers d'une

sétérée valent 25 ares 10 mètres et 193 millimètres.

A Grenoble, ce vingt-quatre pluviôse, an sept de la République française.

FRANÇOIS.

A GRENOBLE,
Chez J. ALLIER, Imprimeur, Cour de Chaulnes,

Réduction de la Toise Linéaire de Paris en Mètres Linéaires

Lignes.	Mètres.
1	0,002
2	0,005
3	0,007
4	0,009
5	0,011
6	0,014
Pouces.	
1	0,027
2	0,054
3	0,081
4	0,108
5	0,135
6	0,162
Pieds.	
1	0,325
2	0,650
3	0,975
4	1,299
5	1,624
Toises.	
1	1,949
2	3,898
3	5,847
4	7,796
5	9,745
6	11,694
7	13,643
8	15,592
9	17,541
10.	19,490.

La seterée ancienne 900 Toises de superficie ou 3/4 perches 69 m[ètres] 29 c[entiares]